

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente du mois d'octobre, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de JOURNANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André TONNELIER, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10
Nombre de présents : 10
Qui ont pris part aux délibérations : 10

Etaient présents : Mesdames Laurence GARNIER –Dominique MORTIER (départ 20h15) - Nadine LACOURTABLAISE et Magali DERBERTOLIS.
Mrs Christian GERAY – Patrice GROSOBOIS – Yves PERRON – Georges PUVILLAN et Jacques VERMEULIN

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques VERMEULIN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE : adopté à l'unanimité

L'ordre du jour est abordé.

COMPTE-RENDU DES REUNIONS

Camping : Yves Perron et Jacques Vermeulin ont visité les campings de Montrevel-en-Bresse et de La Grange du Pin afin de voir leurs installations notamment les sanitaires.

Suite à la déclaration de sécheresse, M. Luc Missol, expert de SARETEC, est venu le 18 octobre dernier afin de constater les fissures des bâtiments causées par la sécheresse. Son rapport devrait nous parvenir d'ici une quinzaine de jours afin de savoir si l'assurance nous indemniserà.

Réunion petite enfance Grand Bourg Agglomération : Un questionnaire à destination des communes a été lancé afin de connaître les besoins et les projets au niveau de la gestion de la petite enfance. André Tonnellier est en charge de ce dossier.

Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) : Cet agenda avait été réalisé sous l'ancienne municipalité en septembre 2015, afin de rendre tous les bâtiments communaux (ERP) accessibles. Des dérogations ont été acceptées notamment pour l'Eglise et la chapelle du cimetière. Les travaux devaient se terminer en décembre 2018.

En juin 2023, la Direction Départementale des Territoires (DDT) nous a adressé un courrier, nous demandant de déposer les attestations d'accessibilité de nos établissements recevant du public. Ces dépôts ont été réalisés ce 30 octobre sauf pour le dossier Ecole.

L'ancienne municipalité travaillait sur la possibilité de réaliser une nouvelle école, ce projet n'ayant pas débouché, il convient de reprendre les travaux pour rendre accessible l'école.

Un WC PMR doit être créé, pour cela 2 architectes, Syliau et Bel Air réalisations, ont été reçus. A ce jour nous attendons leurs devis. Des dérogations devront également être demandées concernant l'entrée de l'école et la cours. Le programme étant de 2015, nous avons également demandé aux services de la DDT si une visite pourrait être réalisée afin de voir si certains travaux doivent être modifiés. Nous sommes en attente de leur réponse.

Commission Urbanisme : La commission travaille actuellement sur le projet de modification simplifiée du PLU avec le cabinet BERTHET.

Commission fleurissement : Nadine Lacourtablaise et Christian Geray soulèvent le problème de l'arrosage qui est très prenant et surtout les interdictions dû à la sécheresse sont devenues régulières. Une réflexion sur les massifs devra être faite.

Bois et forêt : Patrice Grosbois indique que les coupes de bois de l'ancienne décharge et de la parcelle sous la ligne électrique sont terminées. Laurence Garnier fait remarquer que les coupes à l'engin mécanique laissent une vue très « laide ». Patrice Grosbois indique que ces parcelles sont en acacias et qu'ils repoussent très vite. Cette vue désertique devrait s'estomper très rapidement. Il rappelle qu'il est obligatoire de couper les arbres situés en dessous des lignes électriques. Il indique également que l'exploitation forestière des parcelles 5 et 8 (convention ONF) est achevée. Du bois (feuillus), à destination des affouagistes, a été descendu sur la plateforme.

ENEDIS : André Tonnellier et Yves Perron ont assisté à plusieurs réunions concernant la programmation du renforcement du réseau électrique sur les secteurs de Boisserolles et de la rue Neuve. Concernant Boisserolles les poteaux ENEDIS sont utilisés également pour le réseau France Télécom excepté deux. Une demande a été faite auprès d'Orange pour les supprimer.

VOIRIE : LIAISON PIETONNE ET AMENAGEMENT ARRET DE CAR RUE DU MOULIN – RD 52H

Le maire rappelle l'objectif principal de ce projet qui consiste à rendre la fonction première de la place du village, à savoir le stationnement en évitant le retournement du car sur celle-ci. Un manque de stationnement se fait ressentir, même avec la création d'un nouveau parking en stabilisé rue du Moulin. Pour cela il convient de déplacer l'arrêt « centre village », en aménageant l'arrêt de car du « bas du village » avec accès PMR.

Un cheminement piétonnier de 250 mètres devra être créé de la place de la mairie jusqu'à l'arrêt de car afin de sécuriser le trajet des scolaires et pourra être prolongé, dans un second temps, jusqu'à l'entrée du village.

Afin de sécuriser l'arrêt de car, un aménagement du carrefour reliant la montée de Boisserolles, le chemin de la Croix Cassée et la RD52H dite rue du Moulin est également prévu afin de limiter la vitesse.

Il indique qu'un premier plan de financement a été validé lors de la séance du 29 juin 2023 et que des demandes de subvention ont été adressées à la Préfecture au titre de la DETR et au Département. Un fonds de concours a également été demandé auprès de Grand Bourg Agglomération au titre du Plan d'Équipement Territorial n° 2 (PET2)

Il informe le conseil municipal que la demande de subvention auprès du Département a été instruite et qu'une subvention de 40 000.00 € devrait nous être allouée.

Depuis plusieurs réunions ont eu lieu et ont mené à modifier le projet.

Le Maire présente au conseil municipal le nouveau plan de financement qui sera proposé à l'appui des demandes de subvention :

Plan de financement prévisionnel				
	Financeurs	Libellé	Montant HT	Taux
4)	DETR	30% du montant H.T. des travaux (subvention non attribuée)	54 154.00 €	30.00%
3)	Union européenne			0.00%
	Etat – autre			0.00%
	Conseil régional			0.00%
	Conseil départemental	Aide au titre équipement e proximité : 30 % (tranche 1). (subvention non attribuée)	40 000.00 €	22.16%
	Fonds de concours GBA	PET 2 (Fonds de concours non attribué - maximum 40 000.00 € en fonction des subventions accordées)	40 000.00 €	22.16%
	Autres (à préciser)			0.00%
	Total subventions publiques*		134 154.00 €	74.32%
2)	Fonds propres	/	46 362.50 €	25.68%
	Emprunt			0.00%
	Total autofinancement		46 362.50 €	25.68%
1)	TOTAL GENERAL HT	Montant comprenant : Maîtrise d'oeuvre : 5 200.00 € - Plan topographiue : 2 500.00 € - travaux tranche 1- 172 816.50 €	180 516.50 €	100.00%

Le Conseil Municipal après en avoir Délibéré, à l'unanimité, approuve le nouveau plan de financement prévisionnel et autorise le maire à modifier les demandes de subvention auprès de l'Etat pour la DETR, de Grand Bourg Agglomération pour le fonds de concours. Le nouveau plan de financement sera également adressé au Département.

Mairie – salle communale et atelier : changement de l'éclairage existant en LED :

Afin de poursuivre les travaux d'économie d'énergie entrepris dans les bâtiments communaux, le conseil municipal avait décidé, lors de l'élaboration du budget, de remplacer l'ensemble des éclairages existants des bâtiments : maire, salle communale, atelier technique et wc public par des LED.

Afin de mettre ces travaux en œuvre la commune avait déposé une demande d'aide financières auprès du Conseil Départemental de l'Ain et de la Préfecture au titre de la DETR.

Celles-ci étant accordées à savoir 3062 € pour la DETR et 2041 € pour le Département, le maire demande au conseil municipal de valider le devis de l'entreprise PAQUET Electricité qui s'élève à 10 206.30 € H.T. soit 12 247.56 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise PAQUET ELECTRICITE.

PANNEAU POCKET

Très simple d'utilisation aussi bien pour la commune que pour les administrés.

C'est un moyen de communication qui peut prévenir et alerter un maximum d'habitants en un minimum de temps.

Le maire présente le devis comprenant différentes durées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à cette application pour une durée de 3 ans avec 1 semestre supplémentaire offert pour un montant de 390.00 € TTC

L'administrateur principal du compte sera André Tonnellier

Trois autres administrateurs seront inscrits Yves Perron – Christian Geray et Nadège Ravet

SALLE COMMUNALE :

Location :

Le conseil municipal a validé les nouveaux tarifs de locations de la salle à compter du 1^{er} janvier 2024 le 29 juin 2023.

Était resté en suspens la location de la salle communale pour les activités régulières faites sous l'égide de l'association culturelle à savoir : Batucada – Peinture – Folk et Chorale qui occupent régulièrement la salle pendant la saison.

Suite à la réunion de la commission Vie Associative, il est proposé de fixer un montant de 40.00 € annuel par section qui débutera à partir de septembre 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité valide la proposition de la commission vie associative et fixe le montant de la location à 40.00 € par an et par section à compter du 1^{er} septembre 2024.

Travaux :

Monsieur Patrice GROSBOIS, demande qu'une étude de travaux soit faite au niveau du préau de la salle communale afin de supprimer le sable. La commission travaux se penchera sur ce dossier.

URBANISME

DP 001 197 23 B 0023 – ROUY Olivier – 230, impasse des Hanneçons – Installation d'un abri à voiture (carport à toit plat) adossé à l'entrée du garage de sa maison – parcelle B 1874 – Dossier en cours d'instruction

QUESTIONS DIVERSES

- **Micro-crèche Jasseron** : Monsieur Lerosier propose aux élus qui le souhaitent, de visiter la micro-crèche de Jasseron un lundi matin.
- **Courrier Moulin « Goyot »** : Mme Martine GARRIVIER, propriétaire du Moulin a adressé un mail au Syndicat de la Reyssouze et aux Mairies de Journans et de Tossiat sollicitant un accompagnement concernant la gestion de la retenue d'eau du moulin (canal + gour).
Le Maire prendra contacte avec le président du Syndicat de la Reyssouze pour en discuter.
- **Voie douce intercommunale « Druillat – Ceyzériat »** : Yves Perron présente succinctement le rendu de l'étude de faisabilité faite par le cabinet INDDIGO qui doit retravailler le montant de travaux à entreprendre pour les communes de Tossiat et Journans car à ce jour, le montant est un global pour les 2 communes.
- **Cérémonie du 11 novembre** : le rendez-vous est fixé à 10h place de la Fontaine
- **Cérémonie des vœux** : Elle aura lieu le samedi 13 janvier à 11 heures à la salle communale
- **Colis et bon restaurant des aînés** : le retrait aura lieu le 17 décembre 2023 à partir de 11 heures à la salle communale et un apéritif sera offert afin de partager un moment de convivialité et d'échange.
- **Jeux place du village** : Une demande a été faite, par les enfants et les parents qui utilisent le terrain de foot, pour que des filets soient installés aux cages afin d'éviter que le ballon parte sur la route. La commune va regarder ce qui peut être réalisé. Il est rappelé que des filets avaient été installés il y a quelques années. Ils ont dû être enlevés car les enfants se pendaient sur les barres qui les maintenaient et les avaient tordues.

Le maire lève la séance à 23h00

Le Maire,
André TONNELIER



Le secrétaire,
Jacques VERMEULIN

